

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/143/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/015/AN
DU 31 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

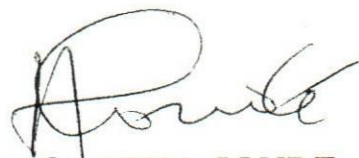
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/015/AN du 31 mai 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds de l'OPEP, relatif au financement du Projet de Développement Rural Intégré pour la relance de l'Horticulture et Forages en République de Guinée (PDRI-HFG), signé le 20 avril 2017 à Washington, pour un montant de 20.000.000 de Dollars US.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 JUIN 2017


Prof. ALPHA CONDE